



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.
M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : M. FARLEY Simon, Maire

**DÉLIBÉRATION N° 039-2026 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES
STRUCTURES INTERCOMMUNALES - COMPLÉMENT**

En application de l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les conseillers municipaux doivent élire, au scrutin secret et à la majorité absolue, les délégués de la commune de Le Gua aux différentes structures intercommunales auxquelles elle adhère. Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas procéder au vote par bulletin secret et il présente les candidatures ci-dessous :

Structure	Délégués titulaires
SEM des Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise (PFI)	M. Cédric GANDAIS
Comité de Rivières Drac Isérois	M. Jean-Marc LORENZO
SPL Inovaction	M. Cyrille PICHON
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Mme Florence ARDOIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- décide de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret des membres des structures intercommunales ;
- élit à main levée les délégués auprès des structures intercommunales selon le tableau ci-dessus (délégués titulaires – pas de suppléants).

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

